



Séance du 01 juillet 2019

L'an 2019 et le 1^{er} juillet, 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de BEILLÉ, régulièrement convoqué le 26 juin 2019, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie, sous la présidence de Monsieur LANDEAU Christian, Maire.

Présents : M. LANDEAU Christian, M. PASQUIER Philippe, M. POISSENOT Bruno, Mme TORTEVOIX Marie-Claude, M. HENRY François, Mme BOUIJOUX Claudine, M. THUAU Johnny, M. CHAUVIRÉ Florent, M. LEROYER Emmanuel, Mme MARCHAIS Thérèse.

Excusés : M. ROCHER Guillaume,

Pouvoirs : M. ROCHER Guillaume à M. LANDEAU Christian,

Absents : M. CHAUVIRÉ Florent, M. DE CALONNE D'AVESNES Arnault, Mme THÉBAULT Sabrina

Remarques sur le compte-rendu précédent : /

Ouverture de la séance à 18 h 37

Désignation d'un secrétaire de séance : Mme MARCHAIS Thérèse

L'ordre du jour sera le suivant :

- Contrat fibre,
- Questions diverses.

Ajout d'articles : /

Objet 1 – Contrat fibre :

Faisant suite à la délibération 2019/32 du 23 mai 2019 du Conseil Municipal de dénoncer le contrat Fibre avec l'opérateur TELWAN, en séance de conseil du 24 juin 2019, M. HENRY François, agissant au nom des entreprises TELWAN « opérateur internet FTTH » et R'LAN « opérateur » et hébergeur de l'adresse mail de la mairie, de procéder à un audit des échanges de mails de la mairie, sur autorisation du maire et dans le respect des obligations de confidentialité,

L'accord étant donnée par la mairie l'analyse a permis d'identifier une adresse porteuse de SPAM. Des mesures de protection sont installées pour sécuriser cet accès.

Convoqués en réunion de travail le 28 juin 2019, les membres du Conseil présents étudiaient les besoins de la mairie dans le cadre de la consultation d'un opérateur fibre FTTH.

Les prescriptions du cahier des charges en vue d'une consultation d'opérateur pourrait-être :

- Fourniture d'un accès internet FTTH 1Gb/s,
- Protection Firewall de l'accès internet,
- Sauvegarde de 50 Go des données critiques,
- Sauvegarde des données pendant 1 an,
- Compris anti-virus et mises à jour,
- Téléphonie illimitée des fixes et mobiles,
- Garantie du temps de rétablissement de 6h00,

Les opérateurs immédiatement disponibles sur le marché pour les professionnels sont :

- TELWAN,
- SARTHE-FIBRE,
- CORIOLIS,
- HEXANET.

M. le Maire précise que la voix de M. HENRY François n'est pas comptée dans le vote étant représentant de l'un des opérateurs.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité

CHARGE M. le Maire de consulter les opérateurs précités aux conditions ci-dessus définies.

- Informations :

- Maitrise d'œuvre extension lotissement « La Fabrice » :

M. le Maire et M. PASQUIER font un compte-rendu de la réunion du 11 juin 2019 tenue en mairie en présence des services du Département, des représentants GEMA, des cabinets IMPACT-ENVIRONNEMENT et BARBIER et de la commune pour étudier la possibilité de compensation de la zone humide.

Questions diverses :

- M. THUAU, M. LEROYER et M. PASQUIER demande à avoir copie de la lettre de la DDT étant un groupe de travail dans la recherche d'un lotisseur.
- M. POISSENOT demande s'il doit contacter l'entreprise en charge du débroussaillage des lagunes.
M. le maire répond qu'il souhaite passer le gyrobroyeur au préalable afin de diminuer le coût de l'entreprise.
- M. THUAU demande s'il y a eu des contacts pour l'achat du Presbytère.
M. le Maire informe que le Presbytère n'a pas encore été mis en vente. La délimitation de la parcelle cessible a été faite pour prévoir le bornage et déterminer la surface.
- M. THUAU informe la présence d'éclats de verres à l'abri de bus se situant aux Morenneries.
- Mme TORTEVOIX informe que des dégradations sur les barrières en bois du terrain de pétanque ont été faites par des enfants de la commune.
- M. HENRY demande le devenir des travaux de la cours de l'école.
M. le Maire informe que l'entreprise COLAS est d'accord pour fournir des matériaux de rabotage d'enrobé pour remblayer la cour.
- M. HENRY précise que les enseignantes souhaitent 2/3 en enrobé et 1/3 en herbe.
- M. LEROYER demande ou en est l'avancement des travaux du commerce et si A.C Consultant a envoyé le compte rendu de la réunion avec M. CHOULEAU de SOCOTEC.
M. le Maire confirme la réception du compte rendu et le distribue aux membres du Conseil.
- M. HENRY indique qu'il a fait parvenir à la mairie de Beillé par mail le dossier complet de son entreprise R'LAN avec le pré chiffrage de fourniture Internet et Fibre.
- M. PASQUIER demande à Mme TORTEVOIX de faire un compte rendu de la réunion du Comité des Fêtes qui a eu lieu le samedi 22 juin 2019.
- Mme TORTEVOIX informe que le Comité des Fêtes souhaite faire une exposition le jour de la Saint-Maurice, le dimanche 22 septembre 2019 sur l'histoire de Beillé et que la TRANSVAP et GRAIN DE POLLEN seront présentes.
- M. le Maire indique que le Comice aura lieu sur la commune du Luart le samedi 06 juillet 2019.
- M. le Maire fait lecture de la carte de remerciements de Mme TORTEVOIX adressée aux membres du conseil et aux agents territoriaux suite aux condoléances lui étant adressées pour le décès de sa maman.

Prochaine réunion : mardi 10 septembre 2019 à 18h30

Clôture de séance à 20 H 00